



ENERGIE

Aide Régionale aux Économies d'Énergies pour les Particuliers (AREEP)

. Bénéficiaires

Tout particulier ayant réalisé un audit thermique et énergétique et souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale de sa **résidence principale** située sur le **territoire régional** des Pays de la Loire.

. Objectifs

La Région soutient la réalisation d'audit thermique et énergétique chez les particuliers (résidence principale de moins de 200m²). Dans la continuité, elle souhaite permettre la mise en œuvre des préconisations de travaux exposées dans les conclusions de ces audits thermiques et énergétiques. Pour cela, elle favorise la réalisation de travaux pour aider les particuliers à faire des économies d'énergies. Cette action contribue à diminuer les charges de chauffage et à préserver la planète par réduction des rejets de gaz à effet de serre.

. Montant de l'aide financière

La Région soutient les travaux d'amélioration de la performance énergétique globale selon les critères suivants :

- 30 % du montant des travaux d'investissement
- Plafond de l'aide : 5 000 €
- Plancher de l'aide : 1 000 €

. Travaux éligibles

Les travaux éligibles doivent correspondre aux travaux préconisés par l'audit thermique et énergétique (soutenu par la région ou non) et concernent les postes suivants :

Catégories de travaux éligibles	Caractéristiques et performances
1. Isolation de la toiture et des sous-sols	
Planchers de combles perdus	$R \geq 5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Rampants de combles aménagés	$R \geq 4 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Toiture terrasse	$R \geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Plancher bas	$R \geq 2,8 \text{ m}^2.\text{K/W}$
2. Isolation des murs donnant sur l'extérieur et occasionnellement par l'intérieur si gain significatif	
Isolation par l'intérieur ou de préférence par l'extérieur	$R \geq 2,8 \text{ m}^2.\text{K/W}$
3. Remplacement des fenêtres, des portes et des portes fenêtres donnant sur l'extérieur	
Fenêtre, porte ou porte-fenêtre	$U \leq 1,8 \text{ W/m}^2.\text{K}$
Seconde fenêtre devant une fenêtre existante	$U \leq 2 \text{ W/m}^2.\text{K}$

Catégories de travaux éligibles	Caractéristiques et performances
4. Installation d'un système de chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable	
Chaudière bois Poêle à bois, foyer fermé, insert de cheminée intérieur	Certifiée norme NF EN 303.5, classe 3 soit un rendement \geq à 70 %
Capteurs solaires	Certification CSTBat, Solar Keymark ou équivalent
5. Ventilation mécanique double flux	
6. Installation d'un système de régulation du système de chauffage	
Robinet thermostatique, programmateur, équipements d'équilibrage et de régulation	

Les travaux éligibles aux aides régionales sont également éligibles à « l'éco-prêt à taux zéro » de l'Etat.

Les travaux induits indissociables sont également éligibles (reprise d'électricité, plaquage,...).

Les travaux ne devront pas avoir été engagés avant autorisation.

. Contenu des dossiers

Les dossiers transmis devront comporter :

- un dossier-type (mis en ligne sur le site internet du Conseil régional et à retirer),
- un RIB,
- les devis,
- un justificatif attestant la situation géographique du logement et l'utilisation de l'habitation en tant que logement principal,
- un audit thermique et énergétique avant travaux comportant au minimum :
 - o un état des lieux du logement (bilan thermique et énergétique) ;
 - o des préconisations de travaux précises et hiérarchisées en fonction du gain énergétique et de l'investissement ;
 - o le DPE réglementaire (Diagnostic de Performance Energétique).

. Contact

Service environnement : 02 28 20 53 26